

Enhanced Energy Savings Program

Helping New Brunswick homeowners manage their energy use and costs.



Are you Eligible?

The Enhanced Energy Savings Program targets homes in need of energy efficiency upgrades. These upgrades will help New Brunswick homeowners with an annual combined gross household income under \$70,000, reduce their energy use and costs.

Three important criteria are used to determine eligibility:

- an annual combined gross household income under \$70,000
- you must own the home and live in it
- your home must have a need for energy efficiency upgrades

Benefits & Savings

The Enhanced Energy Savings Program will help homeowners in New Brunswick reduce their energy consumption and energy costs through targeted energy efficiency upgrades.

Eligible Homeowners may qualify for one or more recommended upgrades, such as the addition of insulation in the basement, crawl space, exposed floor, attic and exterior walls; upgrading of the heating systems and ventilation for air quality or humidity issues - all to help reduce energy consumption and improve the comfort of the home. Homes may qualify for some or all the potential upgrades at no cost to the Homeowner.

For more information visit SaveEnergyNB.ca



Programme éconergétique amélioré

Ce programme aide les propriétaires du Nouveau-Brunswick à réduire leur consommation et leurs coûts énergétiques.



Êtes-vous admissible?

Le Programme éconergétique amélioré vise les maisons qui ont besoin d'améliorations en matière d'efficacité énergétique. Ces améliorations aideront les propriétaires du Nouveau-Brunswick dont le revenu annuel combiné du ménage est inférieur à 70000 \$ à réduire leur consommation et leurs coûts d'énergie.

Il y a trois critères importants à remplir pour déterminer l'admissibilité :

- Le revenu annuel brut combiné du ménage doit être inférieur à 70000 \$.
- Le demandeur doit être le propriétaire de la maison et y habiter.
- La maison doit avoir besoin d'améliorations énergétiques.

Avantages et économies

Le Programme éconergétique amélioré aidera les propriétaires du Nouveau-Brunswick à réduire leur consommation d'énergie et leurs coûts énergétiques grâce à des améliorations ciblées de l'efficacité énergétique.

Les propriétaires admissibles peuvent bénéficier d'une ou de plusieurs améliorations recommandées, telles que l'ajout d'isolation dans le sous-sol, le vide sanitaire, le plancher apparent, le grenier et les murs extérieurs et l'amélioration des systèmes de CVC pour les problèmes de qualité de l'air ou d'humidité; toutes ces mesures contribuent à réduire la consommation d'énergie et à améliorer le confort de la maison. Les maisons peuvent être admissibles à une partie ou à la totalité des améliorations potentielles, sans frais pour le propriétaire.

Pour de plus amples renseignements, visitez ÉcoÉnergieNB.ca

